



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

CREATION D'UNE AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE ET MODIFICATION DES PERIMETRES DELIMITES DES ABORDS

Par arrêté A-2022-0047 du 4 janvier 2022, le maire de la ville de Troyes a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique portant sur la création d'une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) et la modification des périmètres délimités des abords (PDA)

L'enquête publique pour ces deux dossiers se déroulera sur une durée de 30 jours :

du lundi 24 janvier 2022 au jeudi 24 février 2022

Les caractéristiques principales de ces dossiers sont ; d'une part, la création d'une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) qui remplacera la zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP) mise en place en 2005 pour valoriser le patrimoine XIX^e siècle lié à la bonneterie, en tenant compte du développement durable et en couvrant un périmètre plus important et d'autre part, la modification des périmètres adaptés des abords. Les périmètres de 500m aux abords des monuments historiques sont amenés à être modifiés pour tenir compte des qualités historiques, urbaines et architecturales. Les périmètres délimités (PDA) couvriront deux espaces urbains ; l'avenue du 1^{er} Mai (7ha) et le secteur compris entre le bouchon de champagne, l'avenue J. Guesde, le boulevard G. Pompidou et l'avenue P. Brossolette (31ha).

Le dossier d'enquête publique unique sera consultable à l'Hôtel du Petit Louvre, direction de l'urbanisme et du développement urbain, 1 rue Linard Gonthier à Troyes aux horaires habituels d'ouverture : lundi 13h30 à 17h00 du mardi au jeudi de 9h00 à 12h00 et 13h30 à 17h00 et vendredi de 9h00 à 12h00.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations ; propositions sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à monsieur le commissaire-enquêteur (mail.urbanisme@ville-troyes.fr).

Les dossiers et les deux registres seront ouverts sera également accessible sur le site internet de la ville de Troyes, via l'application XENQUETE. Un poste informatique sera également accessible à l'Hôtel du Petit Louvre aux horaires habituels d'ouverture.

Monsieur Roger KISTER, géomètre-expert retraité, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur pour conduire ces deux enquêtes. Celles-ci se dérouleront conjointement du **24 janvier 2022 au 24 février 2022**. Il siègera à trois permanences :

- **le lundi 24 janvier 2022 de 9h00 à 12h00,**
- **le samedi 12 février 2022 de 9h00 à 12h00**
- **le jeudi 24 février 2022 de 9h00 à 12h00**

A l'issue de l'enquête, les projets de l'AVAP et les PDA, éventuellement amendés pour tenir compte des avis des personnes publiques associées et des résultats de l'enquête publique, seront approuvés par le conseil municipal.

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et le rapport et les conclusions de l'enquête publique seront tenus à la disposition du public à l'Hôtel du Petit Louvre, direction de l'urbanisme et du développement urbain, 1 rue Linard Gonthier à Troyes. Ils seront également publiés pendant un an sur le site internet ville de Troyes.

Pour tout renseignement complémentaire : mail.urbanisme@ville-troyes.fr